

LA MSA AGIT POUR PRÉVENIR LE SUICIDE EN AGRICULTURE

■ Dossier de presse - Novembre 2020



La santé économique de l'exploitation ou de l'entreprise agricole est souvent la principale préoccupation des agriculteurs. Lorsque des difficultés financières, de travail, personnelles surgissent, elles sont la cause de stress ou de souffrance et peuvent conduire à la dépression voire au suicide.

Face à ces situations difficiles, la MSA met en place, depuis 2011, un plan national d'action contre le suicide en agriculture qui permet d'apporter des solutions aux besoins des adhérents.

Vigilante, la MSA reste à l'écoute des agriculteurs et fait régulièrement évoluer son dispositif.

Le plan national d'action contre le suicide de la MSA se compose de trois axes :

-> Une meilleure connaissance de la réalité du suicide dans le monde agricole grâce à des études statistiques permettant une évaluation précise du phénomène

-> La mise en place d'un dispositif d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse
Le numéro d'appel Agri' Ecoute (09 69 39 29 19) accessible 24h/24 et 7j/7 permet de dialoguer anonymement avec des écoutants formés aux situations de souffrance ou de détresse.

-> La création de cellules pluridisciplinaires de prévention au sein de chaque MSA pour détecter les agriculteurs en difficulté.

Chaque caisse de MSA est dotée d'une cellule composée de professionnels de la MSA : travailleurs sociaux, médecins-conseils et médecins du travail, professionnels de la Santé Sécurité au Travail. En fonction de la situation analysée, d'autres professionnels (psychologues, services techniques MSA) peuvent y participer.

Par ailleurs, **grâce à son guichet unique**, la MSA active de nombreux dispositifs qui permettent de répondre aux besoins des agriculteurs en difficulté en matière d'accompagnement social et financier.

Enfin, **les délégués cantonaux**, élus de la MSA prennent toute leur place dans ces dispositifs. Sentinelles, ils jouent un rôle essentiel dans la détection du mal-être et favorisent la mise en place de solutions les plus adaptées à chaque situation.

Sommaire

- Fiche 1 - Le service Agri'Ecoute : des professionnels à l'écoute des agriculteurs en détresse**
- Fiche 2 - Les cellules pluridisciplinaires MSA : des professionnels MSA aux côtés des agriculteurs pour une action à 360°**
- Fiche 3 - La démarche de prévention des risques psychosociaux Et Si On Parlait du Travail ? (ESOPT)**
- Fiche 5 - Séjour Ensemble pour Repartir : proposer une pause aux familles pour rebondir**
- Fiche 5 - L'aide au répit pour prévenir l'épuisement professionnel**
- Fiche 6 – Pass'agri : un guide en ligne pour connaître les aides proposées par la MSA**
- Fiche 7 - Une étude publiée par la MSA en 2019 pour évaluer la réalité du suicide en agriculture**

Fiche 1

Le service Agri' Ecoute : Des professionnels à l'écoute des agriculteurs en détresse

Soucieuse de toujours mieux protéger et accompagner ses adhérents en difficulté, la MSA a créé en octobre 2014, dans le cadre de son plan de prévention du suicide en agriculture, Agri'Ecoute, numéro d'appel (09 69 39 29 19), accessible 24h/24 et 7j/7 qui permet à tout adhérent MSA de dialoguer anonymement, à tout moment, week-end et nuit compris, avec des écoutants.



Agri'écoute : une expertise unique

Aujourd'hui, ce service d'écoute téléphonique de la MSA, destiné à la population agricole en difficulté, bénéficie de moyens d'action amplifiés.

Le profil d'écoutes téléphoniques :

Une équipe de psychologues cliniciens diplômés, spécifiquement formés à la gestion du mal-être et des situations de crise suicidaire répondent aux appels des adhérents MSA qui ressentent le besoin d'évoquer leurs difficultés,

Un mode actif d'écoute et une prise en charge privilégiée.

L'objectif est d'aider la personne en difficulté et l'amener à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse, compliquée ou de crise,

Un accompagnement à distance, effectué par le même psychologue clinicien, si plusieurs temps d'échanges sont nécessaires ou souhaités par l'adhérent,

Un suivi personnalisé pour favoriser la meilleure orientation de l'adhérent et la mise en place de solutions concrètes adaptées à sa situation,

La possibilité pour l'adhérent concerné de garder l'anonymat dans le cadre de son accompagnement à distance (le recours à un simple pseudonyme suffit pour être pris en charge par Agri'écoute),

Mais aussi, avec l'accord de l'adhérent, la possibilité de lever son anonymat. Et ce, pour faire le lien avec la cellule MSA de prévention du suicide qui pourra prendre le relais pour l'accompagner aussi longtemps que nécessaire.

Priorité au suivi et à l'accompagnement de l'adhérent en détresse

Les psychologues cliniciens d'Agri'écoute peuvent, en fonction des cas présentés, directement contacter les référents des 35 cellules de prévention MSA pour initier un accompagnement et un suivi des adhérents dans la durée.

Chaque cellule pluridisciplinaire de prévention est composée de professionnels MSA : travailleurs sociaux, médecins-conseils, médecins du travail, professionnels de la santé sécurité au travail, des services de santé ou techniques (cotisations, prestations).

L'organisation de la MSA en guichet unique facilite le travail de la cellule pluridisciplinaire de prévention MSA. Il lui permet d'avoir une vision exhaustive de la situation (famille, cotisations, endettement, etc.) de l'adhérent signalé.

[Véronique Maeght-Lenormand, médecin du travail – conseiller technique national de la CCMSA, et pilote du plan national de prévention du suicide, explique les atouts d'Agri'écoute](#)

Agri'Ecoute en chiffres :

Agri' Ecoute a reçu en moyenne 207 appels par mois entre janvier et juin 2020.
Le nombre d'appels est en légère diminution sur le 1er semestre 2020.

Le dispositif d'urgence a été déclenché pour 2 gestions de crise suicidaire en 2020.
20 entretiens ont donné suite à une orientation vers les cellules pluridisciplinaires de prévention MSA.

- 89 % des appelants sont des agriculteurs ou affiliés, 11 % sont des proches.
- La tranche d'âge 51/60 ans représente 16 % des appelants qui ont accepté d'indiquer cette information relative à leur âge.
- Les problématiques personnelles (60 %) arrivent devant les problématiques professionnelles (40 %).

Parmi les appelants :

- 32 % semblent présenter des troubles anxiodépressifs.
- 6 % manifestent des idées suicidaires qui font systématiquement l'objet d'une évaluation du risque suicidaire en vue de définir une prise en charge adaptée.
- 18 % des appelants ont évoqué une détresse : vulnérabilité individuelle contextuelle

Les cellules pluridisciplinaires de prévention MSA : Des professionnels MSA aux côtés des agriculteurs pour une action à 360°

Pour accompagner au mieux ses ressortissants confrontés à des situations de détresse, la MSA a mis en place une cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide à destination des exploitants, des salariés et de leurs familles. Ses objectifs sont d'apporter une écoute, d'analyser les situations de détresse et de développer un réseau d'aides et d'accompagnement adapté à la situation de chaque bénéficiaire du dispositif.

Une task-force dédiée grâce au guichet unique de la MSA :

La cellule pluridisciplinaire active l'ensemble des services de la MSA : action sociale, Santé au travail, prévention des risques professionnels, relation de service, services réglementaires, contentieux et professionnels de santé indépendants. Ils mettent en commun leurs compétences et leur expertise pour apporter toutes les solutions nécessaires pour désamorcer les situations de crise.

- le risque psycho-social est pris en charge par les équipes médicales
- l'action sociale peut proposer des prestations
- la relation-adhérent s'assure que toutes les prestations de sécurité sociale ou d'aide sociale sont versées.

Les cellules pluridisciplinaires détectent, accompagnent et orientent les personnes en situation de fragilité.

Une couverture nationale

Mises en place dès 2011, elles couvrent l'ensemble du territoire français.

Détecter les signes d'alerte le plus tôt possible

Du fait de leurs activités, les exploitants agricoles sont en contact avec un grand nombre de professionnels, techniciens ou collègues capables de constater très tôt des éléments ou des signes d'alertes. Ils constituent un réseau de sentinelles qui peuvent aussi, avec l'accord de la personne en difficulté concernée, faire remonter le signalement vers la cellule pluridisciplinaire de prévention pour une prise en charge précoce.

Pour faciliter cette phase de détection, la MSA forme son personnel d'accueil, mais aussi ses élus et les agents d'organismes travaillant au contact direct des agriculteurs (chambre d'agriculture, centre de gestion). Ce dispositif permettra de créer un véritable réseau de proximité capable de détecter le plus tôt possible les signes précurseurs de mal-être, pour mettre en œuvre immédiatement un accompagnement adapté.

Des réunions d'information

Certaines caisses proposent tout au long de l'année des réunions d'information gratuites, animées par des professionnels.

Les cellules pluridisciplinaires en chiffres en 2019

L'activité des cellules pluridisciplinaires de prévention du suicide a augmenté régulièrement les 7 premières années d'exercice.

En 2019, 1 796 situations ont été détectées (contre 1 654 en 2018). Parmi ces situations, 1 395 ont nécessité un accompagnement des services MSA (contre 1 355 en 2018)

Depuis 2012, ce sont plus de 6 000 situations qui ont été accompagnées.

La démarche de prévention des risques psychosociaux Et Si On Parlait du Travail ? (ESOPT)

En parallèle de la mise en place du plan national d'action contre le suicide, la MSA lance la démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS) Et Si On Parlait du Travail ? (ESOPT). Ce dispositif est basé sur la prévention primaire des RPS via une approche centrée sur le travail. Il comporte deux parties : une réunion-débat organisée autour du film ESOPT (rapport audiovisuel des études ergonomiques) et un cahier des charges pour la mise en place d'une formation. C'est une approche innovante dans son développement, sur le fond et dans l'accompagnement qu'elle propose.

ESOPT développé avec les agriculteurs

Cette démarche est née de l'analyse de l'activité d'exploitant agricole. L'objectif est de mieux comprendre la réalité du travail des exploitants pour redonner une place centrale au travail et notamment au sens du travail. L'exploitant est à la fois directeur, cadre et opérateur. Cette spécificité l'expose particulièrement aux risques psychosociaux. La MSA propose des actions de prévention visant à développer au sein des entreprises un processus dynamique en permettant aux exploitants de pouvoir échanger, débattre, agir sur leur travail.

La MSA accompagne les exploitants dans la recherche et le développement de solution

La démarche ESOPT sensibilise les exploitants aux RPS en leur donnant la possibilité d'échanger entre eux pour comprendre l'intérêt de mieux prendre en compte la santé dans le développement de leur organisation du travail. La MSA les accompagne dans l'analyse et la recherche de solution spécifique à leur activité au travers notamment de formations (Cultiver son bien-être au travail), de développement de projets au sein des exploitations (agrandissement d'un bâtiment, introduction d'un robot de traite, diminution du nombre de traite quotidienne, etc.), de réflexions sur les pratiques culturelles, etc.

La démarche ESOPT en chiffres, issus d'une évaluation réalisée par Planète Publique en 2019

Les exploitants qui participent à une réunion-débat ESOPT prennent conscience du risque et plus précisément de l'importance des liens entre santé et travail :

- 80 % des bénéficiaires repensent souvent ou parfois aux sujets évoqués lors de la réunion-débat
- 70 % réfléchissent aux contraintes liées à leur activité
- 55 % régulent leur charge de travail
- 44 % modifient l'organisation de leur temps libre
- 32 % vont jusqu'à modifier leur organisation du travail

Depuis 2016, près de 3 000 exploitants ont participé à une réunion-débat.

Fiche 4

Séjour Ensemble pour Repartir : Proposer une pause aux familles pour rebondir

Le Séjour Ensemble pour Repartir a été créé pour que des familles en souffrance puissent prendre quelques jours de vacances ensemble, loin de chez elles et loin de leurs tracas quotidiens. Ce séjour participe au “mieux-être” des familles. Cette action s’inscrit dans le cadre de son offre institutionnelle d’accompagnement social et socioprofessionnel des personnes en situation fragile.

Ces séjours sont un temps de répit pour prendre soin de soi, parler de ses difficultés, entrevoir des solutions pour faire face à ses problèmes personnels ou professionnels. C’est aussi une occasion pour se détendre, profiter de sa famille, faire de nouvelles connaissances et rompre l’isolement.

Des séjours en petits groupes rythmés par des temps d’échanges et de détente

Accompagnées par deux travailleurs sociaux MSA, les familles sont invitées à partir pendant **5 jours durant la période des vacances scolaires**. Le groupe se compose de 10 à 12 familles au maximum.

Pendant le séjour, des **temps d’échange** sont organisés avec un psychologue et aussi entre les familles. Les participants peuvent ainsi **prendre du recul** par rapport à leur situation.

Les familles peuvent alors amorcer un travail d’expression et d’analyse de leurs difficultés : elles évitent de “perdre pied” en retrouvant l’élan nécessaire pour les gérer.

Quelques mois après le séjour, les travailleurs sociaux de la MSA reprennent contact avec les familles pour évaluer les bienfaits de cette action.

Des séjours proposés aux adhérents MSA en difficulté

Cette offre s’adresse **uniquement aux actifs adhérents MSA** et à leurs ayants droit (conjointes et enfants) rencontrant des difficultés (pour des raisons d’ordre financières, familiales, de santé, etc.) ou menacées de rupture au niveau familial, social et / ou professionnel.

Pour les exploitants, le coût du **service de remplacement est pris en charge** par la MSA.

Fiche 5
L'aide au répit :
Pour prévenir l'épuisement professionnel

Le dispositif d'accompagnement vers le répit vise à prévenir l'épuisement professionnel des actifs du monde agricole, non-salariés comme salariés de la production et de la transformation évoluant dans des secteurs d'activité exposés à des crises agricoles.

L'aide au répit s'adresse à tous les agriculteurs et salariés de la production en situation d'épuisement professionnel :

- Exploitant agricole,
- Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, quel que soit le secteur de production ;
- Salarié d'une structure de production/transformation (coopératives) d'un secteur d'activité exposé aux crises agricoles.

Deux leviers d'actions sont mobilisés :

- l'aide au répit permet de bénéficier d'un financement pour se faire remplacer sur son exploitation. L'intervention d'un Service de Remplacement est financée durant 7 jours (10 jours pour certains projets) avec un renouvellement possible selon les situations.

En cas d'indisponibilité du Service de Remplacement, il est possible de faire appel à l'emploi direct d'un salarié.

- Après une évaluation sociale de chaque situation, le travailleur social propose un plan d'action personnalisé qui peut prendre la forme d'actions de prévention et d'accompagnement au répit pour les salariés et non-salariés qui permettent d'agir sur le syndrome de l'épuisement, et encourager la prise de recul : aides au départ en vacances, "séjours-répit", temps de loisirs ; groupes de paroles, consultations psychologiques, séances de sophrologie, etc. ; programme Avenir en soi, Parcours confiance, etc.

L'aide au répit en chiffres :

En 2018, 3 072 affiliés et 890 ayants droit ont été accompagnés sur l'ensemble des actions possibles pour un montant total dépensé de 2 857 619 €. Pour 2019, 3,3 millions d'euros sont mobilisés pour la reconduite du dispositif.

Fiche 6
Pass'agri :
Le guide en ligne pour connaître
l'ensemble des aides proposées par la MSA

<https://www.msa.fr/lfy/pass-agri>

La MSA peut agir sur les cotisations sociales, pour aider à résoudre un problème de trésorerie et pour contribuer à la pérennité de l'exploitation.

La prise en charge d'une partie des cotisations

La MSA dispose d'un fonds d'action sanitaire et sociale destiné à la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et employeurs.

Ce fonds permet d'apporter une aide en cas de difficulté de trésorerie et quand l'exploitation ou entreprise agricole est jugée viable.

Les prises en charge de cotisations sont attribuées au cas par cas par les caisses de MSA après avis de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

Les facilités de paiements des cotisations

La MSA peut accorder un échéancier de paiement des cotisations dans certains cas pour faire face aux obligations de versement de cotisations sociales. Il existe aussi des dispositifs permettant de lisser les paiements sur l'année ou de moduler ses versements.

En cas de chute de revenus due à une crise ou lorsqu'une situation professionnelle change, les exploitants et les salariés agricoles peuvent avoir droit à de nouvelles prestations sociales.

Les rendez-vous prestations

Organisés par les caisses de MSA, les Rendez-vous permettent de détecter les droits sociaux potentiels non ouverts en santé (CMU), logement (APL), retraite (retraite progressive, ASPA), RSA, Prime d'activité, etc.

Les rendez-vous prestations prennent la forme d'entretiens personnalisés au point d'accueil MSA le plus proche, ou éventuellement par téléphone ou à votre domicile en cas de nécessité.

Les autres aides sociales de la MSA

Les caisses de MSA proposent des aides complémentaires pour accompagner les adhérents en situations difficiles.

Elles peuvent notamment concerner l'accès aux loisirs et aux vacances, l'aide à la poursuite d'études secondaires ou supérieures pour les enfants, la prise en charge de frais de santé (ex : consultation psychologue).

La MSA peut aussi verser des aides financières exceptionnelles pour faire face à des charges courantes.

La liste de ces aides est accessible sur les sites des caisses de MSA.

La MSA prépare les sorties de crise en donnant les moyens aux adhérents de faire le point sur leurs compétences et pour les conseiller sur leur avenir professionnel.

L'avenir En Soi

Le programme « Avenir en soi » permet d'aller puiser dans ses ressources les atouts nécessaires pour réussir une période de transition.

Au sein d'un petit groupe de personnes, le programme s'appuie sur 6 à 8 journées de travail, encadrées par des professionnels formés.

Le Parcours Confiance

Le programme « Parcours Confiance » permet de bénéficier d'un accompagnement pour mieux comprendre les difficultés rencontrées.

Au sein d'un petit groupe de personnes, le dispositif s'appuie sur 10 à 12 séances courtes pour faire le point, reprendre confiance et retrouver l'envie de rebondir.

Le Coup De Pouce Connexion

La fracture numérique peut parfois entraîner l'isolement ou freiner ses projets d'évolution. Avec le coup de pouce connexion, la MSA propose des séances de formation à l'utilisation d'Internet et une aide pour acquérir un ordinateur à moindre coût.

Les autres actions MSA

La MSA agit pour permettre aux acteurs du monde agricole en difficulté de se remobiliser et d'être accompagnés dans une démarche de changement professionnel.

Des centaines d'actions collectives spécifiques sont conduites chaque année sur l'ensemble du territoire.

Fiche 7

Une étude publiée par la MSA en 2019 pour évaluer la réalité du suicide en agriculture

Dans un contexte de crises agricoles, la Mutualité Sociale Agricole s'est engagée depuis 2012 à évaluer la mortalité par suicide de l'ensemble de sa population. En effet, le suicide d'agriculteurs en grande difficulté économique a été largement relayé par les médias, par ailleurs la surmortalité par suicide des personnes travaillant dans le domaine agricole a été constatée dans la littérature scientifique internationale.

Afin de disposer de références sur des populations comparables, la CCMSA a calculé le taux de suicide à partir des données du Système National des Données de Santé (SNDS). Il est mesuré dans l'ensemble de la population ayant consommé au moins un soin ou une prestation dans l'année, chez les personnes affiliées au régime agricole, en distinguant salariés et non-salariés, et est comparé, dans la population âgée de 15 à 64 ans, aux taux de suicide de la population des autres régimes ⁱ.

En 2015 dans le SNDS, on identifie 605 décès par suicide d'assurés du régime agricole (233 cas chez les salariés et 372 cas chez les non-salariés) de plus de 14 ans.

Les suicides sont plus fréquents dans la population masculine que chez les femmes. On identifie 496 décès chez les hommes et 109 chez les femmes.

Chez les femmes il augmente régulièrement avec l'avancée en âge. Chez les hommes, il progresse jusqu'à 40 ans et reste stable dans les tranches d'âge 40-49 ans et 50-64 ans, puis il augmente nettement chez les plus de 65 ans.

Tableau 1 Nombre suicide, au régime agricole en 2015, par régime et genre

Nombre de décès par suicide

	15 - 29 ans		30 - 39 ans		40 - 49 ans		50 - 64 ans		65 ans et plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Non-salariés agricoles	2	0	13	2	24	2	49	6	204	70	292	80
Salariés agricoles	22	0	24	3	41	6	57	10	60	10	204	29
Total	24	0	37	5	65	8	106	16	264	80	496	109

Source : CCMSA-SNDS

ⁱ L'étude menée par Santé Publique France, en collaboration avec la CCMSA, sur la mortalité par suicide des exploitants agricoles entre 2007 et 2011, concernait les actifs travailleurs MSA comparés aux actifs travailleurs de la population générale. Aucun lien avec l'état de santé, la consommation de soin ou de prestation MSA. Un des objectifs de ces études est de cerner un lien travail-mortalité par suicide dans le milieu agricole comparé au régime général avec une analyse sur le mode d'organisation du travail (travailleur isolé, production unique, taille exploitation, région).

L'étude statistique publiée par la CCMSA en juillet 2019 concerne une population singulière, c'est-à-dire consommateur d'au moins un soin ou d'une prestation MSA au cours d'une année sélectionnée 2015, pour une large tranche d'âge de 15 à 64 ans, en comparaison avec les autres régimes.

Le nombre de décès par suicide en 2015, dans la population agricole, est de 605 décès : pour les plus de 14 ans jusque 65 ans et plus, donc cela englobe les actifs et les non actifs. La surmortalité par suicide des personnes âgées de plus de 65 ans est connue et concerne aussi la population agricole.

La surmortalité par suicide des salariés observée dans l'étude CCMSA 2015 ne va pas dans le sens des travaux SPF mais la population était différente. Il avait été décidé de prendre l'ensemble des personnes ayant eu un contrat et de restreindre l'étude à la période d'activité pour capter les suicides en lien avec le travail, ce qui augmente sensiblement l'effet du travailleur sain.

MSA Caisse Centrale
Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet Cedex

Direction de la communication - Service de Presse
Tél. : 01 41 63 72 41
vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore